RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: FEB26DDF-0F1C-4C5D-9D38-09FF05514CDE

4 LETTRES 1 Y
Société Civile Immobilière au capital de 1 000 €
Siège social : 12 rue des pigeons – 85 500 LES HERBIERS
EN COURS D'IMMATRICULATION RCS LA ROCHE SUR YON

ACTE DE DECISION UNANIME DES ASSOCIES
EN DATE DU 18/2/2025
PROCEDANT A LA DESIGNATION DES PREMIERS GERANTS

LES SOUSSIGNES :

Madame Lucie GROLLEAU épouse RAMBAUD,
Née le [redacted] à [redacted]
De nationalité [redacted]
Demeurant [redacted]

ET

Monsieur Sylvain RAMBAUD,
Né le [redacted] à [redacted]
De nationalité [redacted]
Demeurant à [redacted]
Tous deux [redacted] le 09/09/2017 aux HERBIERS sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage

Et

La Société LE PRINCE DE BEL-AIR
Société à responsabilité limitée au capital de 90 000 euros
Sise 12 rue des pigeons – 85 500 LES HERBIERS
Immatriculée au RCS de LA ROCHE SUR YON sous le n°940 819 733
Représentée par Monsieur Sylvain RAMBAULT, son gérant ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

NOMINATION DU PREMIER GÉRANT

La collectivité des associés décide, à l'unanimité, de nommer **Monsieur Sylvain RAMBAUD** en qualité de gérant de la Société, à compter de ce jour, pour une durée illimitée.

Monsieur Sylvain RAMBAUD disposera, conformément à l'article 16 des statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Docusign Envelope ID: FEB26DDF-0F1C-4C5D-9D38-09FF05514CDE

Monsieur Sylvain RAMBAUD accepte les fonctions de gérant qui vient de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui empêcher d'exercer ce mandat.

Monsieur Sylvain RAMBAUD pourra prétendre à une rémunération pour ses fonctions de gérant, dont les modalités seront fixées par décision ultérieure des associés réunis en Assemblée Générale.

En outre, il peut prétendre au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation engagés dans l'intérêt de la Société, sous présentation de toutes pièces justificatives.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Acte sous signature électronique via le procédé DOCUSIGN, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.
Le 18/2/2025

Madame Lucie RAMBAUD
Associée

[redacted]

La Société LE PRINCE DE BEL-AIR
Associée
Représentée par M. Sylvain RAMBAUD

[redacted]ed by:
[redacted]
A569F2756C514E6...

Monsieur Sylvain RAMBAUD
Gérant associé
« bon pour acceptation des fonctions de gérant »

[redacted]y:
[redacted]14E6...